

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETTLACH Du Lundi 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 31 octobre 2022, c'est réunion en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne école, sous la présidence de Mme Anne-Marie BIANCOTTI, le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Anne-Marie BIANCOTTI, maire
- M. Denis REY, adjoint au maire
- M. Samuel SCHWEITZER, adjoint au maire
- M. Gilles SCHOEFFEL, adjoint au maire
- M. Jérémy WINTERHALTER, conseiller municipal
- M. Raphaël WEILL, conseiller municipal
- Mme Chantal SCHERRER, conseillère municipale
- Mme Marie-Eve UEBERSCHLAG, conseillère municipale
- M. Michel REY, conseiller municipal
- M. Christophe SCHMITT, conseiller municipal
- M. Stéphane FLOTA, conseiller municipal

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel SCHWEITZER

Le maire ouvre la séance à 19h30, salue les membres présents.

1. Demande de subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et au titre de la DETR 2023 – programme pour l'aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle

Madame le Maire a soumis lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 l'avant-projet de l'entreprise HUSSON pour l'aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle sur le terrain de jeux qui se trouve Rue de Bâle à Bettlach. Suite au délai de réflexion qui était nécessaire à certains pour valider leur décision. Les conseillers par 8 voix pour et 3 voix contre décident :

- d'approuver le projet sur la base du devis de l'entreprise HUSSON pour un montant de 51 353.75 € HT, soit 61 624.50 € TTC
- de prévoir les crédits au budget primitif 2023
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre de l'accompagnement et développement des services à la population de proximité et de qualité qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien de l'équilibre intergénération
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 – Equipements sportifs de proximité, y compris les aires de jeux pour enfants.

- d'établir le plan de financement prévisionnel (demande en cours) :
 - Subvention CEA (40 %) : 20 542 €
 - DETR/DSIL (40 %) : 20 542 €
 - Commune : solde en fonds propres

Délibération Nr 2022-27

Clôture de séance à 19h50.